

Informations Communales Mars 2022

Mairie de LONNY

Ouverture de la Boulangerie :

Après avoir œuvré plusieurs années afin de faciliter l'installation d'un commerce de proximité sur notre territoire, le conseil municipal est heureux de vous annoncer que Monsieur et Madame Remy ouvriront leur boulangerie le mardi 22 mars. Cette dernière sera ouverte dès 6h et jusqu'à 20h. Le jour de fermeture hebdomadaire sera le mardi à l'exception du 1^{er} jour. Cette installation a permis la création de 6 emplois dans notre village.

Secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé du mercredi 23 au vendredi 25 mars.

Levée des restrictions sanitaires :

Depuis lundi, et ce malgré un rebond de l'épidémie de covid-19 dans notre département, les principales restrictions sanitaires sont levées. Il s'agit de :



- La fin de l'obligation du port du masque à l'intérieur des bâtiments publics et des entreprises (sauf dans les transports collectifs).
- La fin du pass vaccinal (sauf dans les établissements de santé, les Ehpad et les établissements accueillant des personnes en situation de handicap).
- La fin du port du masque en classe dans les écoles, collèges et lycées (sauf dans les transports scolaires).

L'accueil du secrétariat de la mairie revient à la normale. Le port du masque n'y est plus obligatoire mais reste conseillé encore quelques semaines. La prise de rendez-vous n'est plus obligatoire non plus mais reste possible pour ceux voulant s'assurer d'un horaire d'accueil.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2022-2023 sont ouvertes dès maintenant notamment pour les enfants nés en 2019 et 2020. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du directeur au 03.24.54.96.70 ou sur ce.0080269z@ac-reims. Il conviendra de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de votre enfant et de la fiche d'inscription préalablement délivrée par la mairie.

Le Maire,



Mickaël LECLÈRE

Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H à 18 H